

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 mai 2023</b>	<b>N° 2023-212</b>

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX  
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00  
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25  
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56  
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00  
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12  
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02  
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43  
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 mai 2023</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Grands Projets Mobilité  <b>Service Amélioration Réseaux Mobilité</b>	<b><i>N° 2023-212</i></b>

---

## Aménagement en faveur des transports et des modes actifs - Quai Français à Bassens - Arrêt du bilan de la concertation - Approbation

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### 1- Rappel sur le projet

#### Contexte du projet

Afin de décongestionner le territoire métropolitain, le Schéma des mobilités adopté par le Conseil Métropolitain en septembre 2021 envisage de développer des alternatives attractives de déplacement en voiture. Cela passe notamment par l'amélioration de la performance du réseau actuel de transports en commun et une volonté de favoriser le développement des modes actifs.

Le 3ème Plan vélo métropolitain 2021-2026 a été adopté en novembre 2021 dans le cadre du Schéma des mobilités. Il entend poursuivre le développement de la pratique du vélo. Cela répondra à des enjeux de réduction de la congestion et de santé publique. Cette évolution positive passe notamment par la réalisation d'un Réseau Vélo Express (ReVE).

A ce titre, il est proposé le réaménagement du Quai Français à Bassens afin d'améliorer la vitesse commerciale des bus et participer au développement du Réseau Vélo Express (ReVE) empruntant cet itinéraire.

Ce réaménagement vise à créer, a minima, une voie bus en site propre rive Ouest et à aménager un itinéraire cyclable et piéton, sécurisé et continu, par la création d'une piste bidirectionnelle ou d'une voie verte, sur la rive Est.

#### Objectif et caractéristiques essentielles

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur ce territoire métropolitain, le projet d'aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs sur le quai Français à Bassens poursuit les objectifs adoptés par la délibération n°2023-26 du 27 janvier 2023 :

- Améliorer la vitesse commerciale des bus sur le Quai Français à Bassens entre le giratoire Côte de la Garonne et le giratoire Puy Pla
- Favoriser la circulation des cyclistes en proposant un aménagement cyclable à haut niveau de service, constitué majoritairement de larges aménagements cyclables séparés du trafic routier, lisibles et continus
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des cheminements piétons
- Améliorer l'espace public en renforçant la végétalisation du site. Cela contribuera à renforcer le confort d'usage

- Présenter une efficacité économique et des coûts compatibles avec les capacités financières de Bordeaux Métropole tant en investissement qu'en exploitation.

## **2- Déroulement de la concertation**

La concertation ouverte par l'arrêté de Bordeaux Métropole n°23METPP00120 du 1er février 2023 s'est déroulée sur la commune de Bassens du 20 février 2023 au 20 mars 2023, le public ayant été informé préalablement par voie de presse et d'affichage des dates d'ouverture et de clôture.

Le présent rapport a pour objet de présenter le bilan de la concertation sur le projet d'aménagement en faveur des transports en commun et des modes actifs, quai Français à Bassens.

### **a. Consistance du projet présenté au public**

En rive Ouest, plusieurs aspects ont été développés, à savoir :

- une voie réservée bus ;
- deux voies de circulation ;
- un nouveau terre-plein central (décalé à l'Est).

3 variantes de projet ne concernant que la rive Est ont été présentées au public :

#### ***Scénario 1 :***

- une voie de circulation ;
- une voie réservée bus ;
- une bande végétalisée ;
- une voie verte au sud ; une piste cyclable bidirectionnelle + un trottoir au nord.

#### ***Scénario 2 :***

- une voie de circulation avec arrêt de bus en pleine voie
- une bande végétalisée ;
- une piste cyclable bidirectionnelle ;
- un trottoir.

#### ***Scénario 3 :***

- une voie de circulation ;
- une voie réservée bus insérée après l'accès de la société GT
- une bande végétalisée ;
- une piste cyclable bidirectionnelle ;
- un trottoir.

### **b. Modalités de la concertation**

La concertation publique s'est déroulée du 20 février 2023 au 20 mars 2023 à 12h00.

L'information sur le déroulement de la concertation et sur le projet a été assurée à travers différents supports de communication, conformément aux modalités définies par la délibération de Bordeaux Métropole n°2023-26 du 27 janvier 2023. De plus, plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour lui permettre d'apporter sa contribution.

## **Modalités d'information sur la concertation et sur le projet**

Les différents supports et outils de communication qui ont permis au public de s'informer sur la concertation ont été les suivants :

### **- Annonce de la concertation et de la réunion publique**

Le public a été informé par voie de presse (journal Sud-Ouest), par voie d'affichage et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole de la date de début de la concertation, de la tenue de la réunion publique et de la date de clôture de la concertation.

### **- Dossier public de présentation du projet**

Le public a eu la possibilité de prendre connaissance des pièces du dossier de présentation :

- à la mairie de Bassens ;
- à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale mobilités de Bordeaux Métropole ainsi que sur le site Internet de la participation (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>).

Ce dossier de présentation a comporté un plan de situation, une notice explicative et un registre de concertation.

Le diaporama projeté lors de la réunion publique du 6 mars 2023 a été versé au dossier de concertation le 7 mars 2023.

## **Site internet de la participation**

Le site de la participation a été ouvert dès le 20 février 2023 et a été actualisé au fur et à mesure (présentation du projet, mise à disposition du dossier de présentation, annonce de la réunion publique, mise à disposition du support de présentation en réunion publique, annonce de la clôture de la concertation), ce qui a offert à la population la possibilité de s'informer sur le projet.

## **Modalités d'échange sur le projet : une réunion publique**

Au-delà des dossiers de présentation mis à disposition du public, une réunion publique a été organisée le 6 mars 2023 à 18h pour permettre au public de la commune concernée par le projet de participer directement à la concertation, demander des informations complémentaires, donner un avis ou faire des suggestions.

Cette réunion publique a porté sur la présentation du dispositif de concertation, du contexte et enjeux du projet, des objectifs du projet, des différents partis d'aménagement, et d'un calendrier prévisionnel.

La participation à cette réunion a été d'environ 40 personnes. De nombreux échanges ont eu lieu après la présentation du projet.

Lors de cette réunion, le public a été invité à lire le dossier de concertation ainsi qu'à déposer sur les registres ou sur le site internet de la participation ses observations et remarques.

## **Autres modalités de participation**

Outre la réunion publique qui a permis l'expression des participants et des échanges avec les porteurs de projet, des outils ont été mis à disposition du public pour qu'il puisse apporter ses contributions :

## - Registres papiers

Un registre de concertation a été déposé avec le dossier de concertation à partir du 20 février 2023 :

- à la mairie de Bassens ;
- et à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole.

Ils étaient accessibles aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

## - Registre en ligne

Parallèlement, le public a pu faire part de ses avis et réactions aux avis déjà déposés sur la page du site de la participation de Bordeaux Métropole dédiée au projet.

### 3- Bilan de la concertation

#### Analyse quantitative

Les contributions consignées sur les registres et sur le site Internet de Bordeaux Métropole dans le cadre de la concertation se répartissent de la manière suivante :

- 1 contribution sur le registre de la mairie de Bassens ;
- aucune contribution sur le registre déposé à la direction Grands projets mobilités ;
- 30 contributions (25 avis et 5 réactions) sur le registre mis en ligne sur le site de la participation, émanant de 24 participants.

La participation globale a donc été relativement faible.

L'analyse des contributions recueillies en fonction des objectifs de la concertation met en relief les préférences suivantes :

- 83 % en faveur du réaménagement du quai français, dont la majorité favorable au scénario 3 ;
- 71 % en faveur des aménagements visant au développement des modes actifs ;
- 33 % en faveur des aménagements visant au développement des transports en commun ;
- 17 % réfractaires aux propositions d'aménagement présentées.

A noter que dans l'analyse des données, lorsqu'un même participant (signataire) s'est prononcé plusieurs fois en faveur du projet ou d'un tracé, son avis n'est comptabilisé qu'une fois. Il en est de même s'il s'est prononcé plusieurs fois en défaveur du projet ou d'un tracé.

#### Analyse qualitative

##### **L'opportunité du projet**

La concertation a suscité des contributions majoritairement favorables au réaménagement du Quai Français, et notamment en faveur des aménagements cyclables.

Plusieurs raisons en faveur du projet sont avancées par les avis :

- le projet permet de développer un itinéraire sécurisé pour les modes doux et participer au développement du Réseau Vélo Express (ReVe);
- il garantit la performance du réseau de transport en commun sans dégrader la circulation générale ;
- il participe à la valorisation de l'entrée de ville et du quartier.

##### **La proposition d'itinéraires alternatifs**

Quelques contributeurs estiment que le réaménagement de la rue Franklin serait préférable pour assurer la continuité des modes doux du point de vue de la sécurité et du confort des usagers.

Réponse du maître d'ouvrage :

*Le projet vise à participer au développement de la performance du réseau de transports en commun, et du réseau cyclable (futur tracé ReVE), sans dégrader les conditions de circulation du secteur et sa desserte pour les opérateurs économiques. Mais, il vise également à rénover cette entrée de ville de Bassens, afin de redonner de l'attractivité à ce secteur portuaire et industriel.*

*Un réaménagement simple de la rue Franklin pour les piétons et cycles, sans réaménagement du Quai Français :*

- *ne permettrait pas d'améliorer ni la circulation des transports en commun, ni la liaison piétonne vers l'arrêt Quai Français,*
- *ne permettrait pas de garantir un aménagement cyclable aux standards du ReVE qui ambitionnent la création d'itinéraires rapides et directs avec des caractéristiques confortables et sécurisées,*
- *souleverait de nouvelles contraintes de raccordement cyclable au tracé 4 du réseau ReVe au sud (quai Carriet par la Côte de la Garonne) et au Nord (quai Alfred Devial par l'avenue du Général de Gaulle),*
- *ne participerait pas à la requalification de l'entrée de ville.*

*Une déviation des cycles par la rue Franklin pendant la phase de travaux sera toutefois étudiée afin de bénéficier d'un itinéraire sécurisé et ne pas dégrader la situation jusqu'à la mise en service du nouvel aménagement.*

**Impact du projet en termes de sécurité**

Une majorité de participants s'est montrée très enthousiaste vis-à-vis des aménagements proposés de nature à garantir une accessibilité aux cycles et aux piétons en toute sécurité. En effet, il s'agit de l'itinéraire principal pour rejoindre le sud. Or, l'absence d'aménagement adapté le rend risqué pour les cyclistes et piétons.

Quelques contributeurs estiment toutefois que le projet ne garantit pas une continuité globale d'itinéraire sécurisé pour les piétons et cycles, notamment au niveau des traversées des giratoires au nord et au sud pour lesquelles une priorisation des cycles sur la circulation et franchissement par plateau est demandée.

Il est également demandé parmi les contributions :

- le renforcement de la priorité des cycles sur l'accès de la GT ;
- la séparation physique entre trottoir et piste cyclable ;
- la suppression de la sortie riveraine en marche arrière sur le giratoire de la GT.

Réponse du maître d'ouvrage :

*Le projet, associé au contournement de la GT en cours de réalisation, est conçu pour se raccorder aux liaisons cyclables existantes en toute sécurité :*

- *au sud, sur la contre-allée du Quai Carriet*
- *au nord, à l'avenue Puy Pelat*

*Cependant, Bordeaux Métropole prévoit d'examiner, dans le cadre des études ultérieures du projet et du ReVE, des solutions pour améliorer l'insertion des modes actifs au droit des carrefours, notamment depuis le nord, et garantir les conditions de sécurité optimales.*

*Conformément au code de la Route, la piste cyclable est prioritaire sur un accès riverain, et le projet prévoit déjà le renforcement de cette priorité sur l'accès de la société GT par un contraste visuel conformément aux standards du réseau ReVE, qui prévoient également la mise en place d'une bordure entre le trottoir et la piste cyclable.*

*Concernant l'accès riverain sur le giratoire de la GT, Bordeaux Métropole étudie la possibilité de créer une sortie riveraine à l'arrière de la parcelle au droit de la sortie de la société GT. Enfin, le maître d'ouvrage étudiera l'aménagement des traversées sécurisées et adaptées au site pour les modes actifs.*

## **Impact du projet en termes de circulation**

Des contributeurs s'inquiètent de la réduction à 1 voie de circulation en sortie du giratoire de la GT à cause du trafic important provenant du quai Carriet et de la Côte de Garonne et proposent d'acquérir du foncier au droit de ce giratoire pour permettre l'insertion de 2 voies de circulation et des modes doux.

### Réponse du maître d'ouvrage :

*Les données de trafic permettent de montrer que la sortie sur une seule voie est suffisante sans impacter le fonctionnement du giratoire de la GT. Cette configuration est essentielle à la sécurité des traversées piétonne.*

*Les variantes proposées en l'état nécessitent déjà des acquisitions foncières, et notamment la variante 3 qui permet d'insérer un trottoir et une piste cyclable sur la totalité du tronçon.*

## **4- Enseignements de la concertation**

Au travers de la concertation, les avis exprimés ont permis à Bordeaux Métropole de mieux comprendre les attentes, d'en tenir compte pour optimiser les aménagements proposés, et d'en tirer les enseignements suivants pour la suite du projet :

- une préférence majoritaire pour la variante 3 : aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur toute la longueur du projet et insertion de la voie bus Sud>Nord à partir de l'accès de la société GT,
- une forte attente pour l'aménagement d'une continuité cyclable, selon les standards du ReVE, séparée des piétons.
- une réflexion particulière à porter sur les aménagements du projet vis-à-vis :
  - o des solutions techniques qui permettront de garantir le franchissement des carrefours aux extrémités du projet pour les modes actifs en toute sécurité, selon les standards du ReVE et la configuration du site,
  - o de la modification de l'accès riverain sur le giratoire de la GT.
- une crainte des usagers pendant la phase travaux et une demande de réflexion sur une déviation provisoire de l'itinéraire cyclable par la rue Franklin pendant le chantier.

## **5- Définition des caractéristiques du projet**

Au regard des apports de la concertation et des objectifs du projet, il est proposé de définir les caractéristiques essentielles du projet d'aménagement en faveur des transports et des modes actifs – quai Français à Bassens, comme suit :

- le parti d'aménagement retenu est celui de la variante 3 qui est également celle privilégiée par la Ville de Bassens par un courrier adressé à Bordeaux Métropole le 12 septembre 2022 à l'issue de l'étude préliminaire, et également par un courrier du 4 avril 2023 à l'issue de la concertation.

- les études détaillées devront proposer des solutions techniques pour offrir les meilleures conditions de franchissement des carrefours aux extrémités du projet pour les modes actifs, selon les standards du ReVE et adapté au site.
- ces mêmes études devront proposer une modification de l'accès riverain sur le giratoire de la GT, notamment afin de sécuriser le passage des modes actifs.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 103-2 et suivants, et R103-1,

**VU** la délibération n°2021-430 du 23 septembre 2021 relative au Schéma des mobilités,

**VU** la délibération n°2021-736 du 25 novembre 2021 relative au 3ème plan vélo métropolitain,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2023-26 du 27 janvier 2023, adoptant les objectifs du projet d'aménagement en faveur des transports et des modes actifs, quai Français à Bassens, approuvant les modalités de la concertation et autorisant le Président à en fixer les dates d'ouverture et de clôture ;

**VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n°23METPP00120 du 1er février 2023 fixant la date d'ouverture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des transports et des modes actifs, quai Français à Bassens, le 20 février à 9h00,

**VU** l'arrêté de Bordeaux Métropole n°23METPP00312 du 2 mars 2023 fixant la date de clôture de la concertation publique préalable à la réalisation d'un aménagement en faveur des transports et des modes actifs, quai Français à Bassens, le 20 mars 2023 à 12h00,

**VU** les documents et études versés à la concertation et les contributions du public, mis à disposition des élus métropolitains à la direction Grands projets de mobilités de la direction générale Mobilités de Bordeaux Métropole, Immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin à Bordeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** le schéma des mobilités validé par le Conseil Métropolitain en septembre 2021, qui a affirmé la nécessité d'accroître la performance du réseau actuel des transports en commun ;

**CONSIDERANT** le 3ème plan vélo métropolitain adopté par le Conseil Métropolitain en novembre 2021, qui a réaffirmé le développement d'un nouveau réseau vélo express (ReVE) comme un de ses axes majeurs ;

**CONSIDERANT** qu'un tel projet, compte tenu de sa nature, de sa localisation, de son coût, a fait l'objet d'une concertation au titre du code de l'urbanisme, laquelle s'est déroulée du 20 février 2023 au 20 mars 2023 inclus ;

**CONSIDERANT QUE** la concertation organisée sur le projet de réalisation d'un aménagement en faveur des transports et des modes actifs, quai Français à Bassens, a permis au public de s'exprimer notamment sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes proposées ;

**CONSIDERANT QUE** l'analyse des contributions montre que le public est favorable à la variante 3 ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à la réalisation d'un aménagement en faveur des transports et des modes actifs, quai Français à Bassens, tel que proposé dans le rapport de présentation,

**Article 2 :** de confirmer la poursuite du projet, en prenant en compte les enseignements issus de la concertation, et d'arrêter le projet sur la base des caractéristiques essentielles définies dans le chapitre 5 du présent rapport.

**Article 3 :** d'autoriser le Président à poursuivre toutes les démarches en vue de favoriser la participation du public, aux suites de l'élaboration du projet, et à poursuivre toutes les études nécessaires à l'élaboration de ce projet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame JUQUIN, Monsieur RAYNAL, Monsieur TOURNERIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 JUIN 2023</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,  Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>2 JUIN 2023</b>	